

Conditions générales de la formation continue certifiante postgrade

Dossiers d'inscription

Les dossiers d'inscription incomplets ne seront pas traités.

Taxe d'inscription

La taxe d'inscription est due dès la transmission du dossier et n'est pas remboursable. Elle se monte à CHF 200.- pour les titulaires d'un bachelor, et à CHF 300.- pour les admissions sur dossier, sauf pour le CAS de Praticien·e formateur·trice pour lequel la taxe d'inscription est de CHF 150.-. Pour les formations portées par la Haute école et école supérieure de travail social, ainsi que pour le CAS HES-SO en Job Coaching et Placement Actif, les candidat·e·s qui ne sont pas au bénéfice d'un titre du tertiaire A ou B doivent engager une demande d'admission par VAE (validation des acquis de l'expérience) pour laquelle un surcoût de 500.- est demandé en sus de la taxe d'inscription de 200.-. Les dossiers seront traités uniquement après réception de la confirmation du paiement de la taxe d'inscription.

Taxe de cours

En cas de non-règlement ou de règlement partiel de la taxe de cours, la HES-SO Valais-Wallis se réserve le droit d'exclure le·la participant·e et de ne pas émettre le document de validation de la formation.

Désistement/exclusion

Les annonces de désistement se font par écrit auprès du secrétariat de la formation continue concernée. Le timbre-poste ou la date de l'e-mail font foi.

En cas de désistement ou d'exclusion intervenant après la confirmation d'admission et jusqu'à 10 jours ouvrables avant le début de la formation, 20% de la taxe de cours reste due.

En cas de désistement ou d'exclusion intervenant moins de 10 jours ouvrables avant le début du cours, la totalité de la taxe de cours est due.

Annulation ou report de la part de la haute école

La formation peut être annulée ou reportée sur décision de la direction de la haute école. La décision d'annulation ou de report est communiquée à tous les participant·e·s dans les plus brefs délais avant le début de la formation. Le·la participant·e peut s'inscrire à la session suivante ou demander le remboursement des taxes de cours et d'inscription.

Respect des règles

Les participant·e·s s'engagent à respecter toutes les règles en vigueur et applicables à la formation continue, notamment les règles d'hygiène et de sécurité, en sachant que celles-ci peuvent évoluer après l'inscription à la formation. Les désistements pour cause de changements dans les règles sont soumis aux dispositions décrites ci-dessus.

Organisation

Les programmes annoncés sont susceptibles d'être modifiés en tout temps par la HES-SO Valais-Wallis.



Cas particuliers

Les responsables de la formation se réservent le droit de traiter les situations particulières au cas par cas.

Voies de droit

En cas de litige, le règlement relatif à la procédure de réclamation et de recours de la HES-SO Valais-Wallis est applicable.

For

Le for juridique est à Sion.

En soumettant ce dossier de candidature, j'autorise la HES-SO Valais-Wallis à requérir des informations complémentaires dans le cadre du traitement de ma candidature auprès des écoles préalablement fréquentées et j'autorise ces dernières à fournir les informations me concernant.

Attention : Toute information erronée ou remise de document falsifié peut conduire au refus définitif d'admission, à l'annulation de l'immatriculation, respectivement l'exclusion de la HES-SO.